



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 14 décembre 2023

Objet de la délibération

**ANNULATION D'UNE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE
MANIFESTATION**

Le quatorze décembre deux mille vingt-trois à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ , Claudine CORPART pouvoir à Yves GUYOT , Jacques KERZERHO pouvoir à Alain HASCOËT , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à André HARTEREAU , Guillaume KERRIC pouvoir à Gwendal HENRY .

Absent(s) :

Yves DOUAY .

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Gwendal HENRY désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2023.12.017

ANNULATION D'UNE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATION

Rapporteur : Philippe PERRONNO

Lors de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2023, a été accordée une subvention de 900 € à Hennebont Athlétisme pour un trail en décembre aux Haras. Cette manifestation ne peut avoir lieu en raison de l'état impraticable des lieux suite aux dégâts occasionnés par la tempête Ciaran. Il convient donc d'annuler l'attribution de cette subvention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le courrier de l'Association en date du 1^{er} décembre 2023,
Vu l'avis du Bureau Municipal du 4 décembre 2023,
Vu l'avis de la Commission « Ressources » du 27 novembre 2023,
Vu le rapport présenté en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **ANNULE** la subvention de 900 € à Hennebont Athlétisme pour le trail prévu en décembre aux Haras,
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération , et 1 non votant(s) (Philippe PERRONNO),

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 056-215600834-20231214-D202312017-DE